

FREDERIC MERLIN PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 26 610 000 €
SIÈGE SOCIAL : 72 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORÉ
75008 PARIS

803 187 079 RCS PARIS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE EN DATE DU 31 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le trente et un janvier

Monsieur Frédéric MERLIN, gérant de la société FREDERIC MERLIN PARTICIPATIONS,

Après avoir préalablement rappelé que :

- par décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2024 (dont une copie est jointe en annexe), l'associé unique a décidé de réduire le capital d'un montant de 2 610 000 € pour être porté de 26 610 000 € à 24 000 000 €, sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition émanant des créanciers sociaux ou, en cas d'opposition, du rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce.
- cette décision a fait l'objet d'un avis publié dans le support habilité à recevoir les annonces légales,
- la décision de réduction de capital a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce de PARIS

Constate :

- qu'aucune opposition n'a été effectuée dans le délai légal par un créancier dont la créance aurait été antérieure au dépôt au greffe du procès-verbal relatif à la réduction du capital de la société,
- qu'en conséquence, la réduction du capital est définitivement réalisée à ce jour, ainsi que la modification des statuts décidée par l'associé unique le 31 décembre 2024.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la gérance.

La gérance
Monsieur Frédéric MERLIN

